

CONSEIL MUNICIPAL

2026-001

Séance du 18 février 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Démission de Monsieur François PUPPONI, Conseiller municipal.
Installation d'un nouveau conseiller municipal : Monsieur Patrick TOULMET

L'an deux mil vingt-six, le 18 février à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Maïmouna CAMARA, Antoni YALAP, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjoints au Maire), Lazare BENACCOUN, Charles SOUFIR, Christian SERANOT, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Serge SAMAMA, John BORGES, Frantz MORICE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Charlotte RABIH	pouvoir à	Elie KRIEF
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	Jean-Jacques KRYSS
Eric CHECCO	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Déborah ISRAEL	pouvoir à	Charles SOUFIR
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Djamila HAMIANI

Absents : Marie-Annick DUPRE, Jocelyne MAYOL, Anissat DJOUNAID, Youri MAZOU-SACKO, Anissa MAHAMAT, René TAIEB, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET, Patrick TOULMET

Secrétaire de séance :

Serge SAMAMA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L.270,

Vu la délibération n° 2020-057 du 05 juillet 2020 portant installation du Conseil municipal de la ville de Sarcelles,

Considérant que Monsieur François PUPPONI a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller municipal par courrier le 30 décembre 2025, reçu en mairie le 08 janvier 2026,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte de la démission de Monsieur François PUPPONI de son mandat de Conseiller municipal.

Article 2 : Prend acte de l'installation de Monsieur Patrick TOULMET en qualité de Conseiller municipal en remplacement de Monsieur François PUPPONI.

Article 3 : Prend acte de la modification du tableau du Conseil municipal.

Fait et délibéré en séance le 18 février 2026.

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 19.02.26
Et notifié ou publié par extrait le 19.02.26
Pour le Maire et par délégation